

ANNEXE II : termes de référence

PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	WWF /C4CF
Nom du contact	Bruno Perodeau
Adresse	14, Avenue Sergent Moke Kinshasa, RDC
Téléphone	00243 99 891 3786 / 00243 81 710 0629
Fax :	00243 81 261 6169
E-mail :	bperodeau@wwfcarpo.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

APPUI DE LA CELLULE DE GESTION CERTIFICATION FORESTIERE EN RDC

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Représentation du WWF International

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF pour les concessionnaires)
RDC	Kinshasa et provinces du Bandundu, Equateur et Orientale	Garanties : 28/03 Nteno, 021/03 Madjoko, 032/03 Isongo, 019/03 Tshié, 023/03 Lisala

6.

Le gouvernement Allemand, à travers sa banque de développement KFW , a financé depuis 2010 sous la Convention séparée 2005 66 729, négociée avec le Gouvernement de la RDC, la composante 4 du Programme Biodiversité et Forêt PBF orientée à la promotion de la certification forestière. L'objectif de cette composante est la certification de concessions forestières en RDC qui peuvent servir de modèle pratique de bonne gestion des ressources forestières. La stratégie d'intervention de cette composante repose sur le renforcement des capacités de certification forestière indépendante par la mise en place de sites pilotes où l'ensemble des acteurs participent pleinement à la gestion responsable de la forêt et de ses ressources. Plus particulièrement, la composante appui des activités de renforcement des capacités de tous les



acteurs impliqués à la gestion durable des forêts des sites pilotes sélectionnés par la mise en œuvre d'actions spécifiques permettant l'atteinte des résultats suivants :

Résultat 1 : Le suivi des plans d'aménagements et le contrôle forestier et faunique facilitent la certification forestière des sites pilotes.

Résultat 2 : La conservation de la biodiversité à l'intérieur des sites pilotes est assurée par l'implication active des communautés, des concessionnaires et des autorités locales.

Résultat 3 : Les conditions de vie des populations et des travailleurs des sites pilotes sont améliorées.

Résultat 4 : La participation des parties prenantes au processus de certification forestière indépendante est assurée.

Résultat 5 : La cellule de gestion communique et gère de façon transparente et efficiente la composante.

La première phase de la composante comprise entre février 2010 et décembre 2012 arrive bientôt à terme. Une extension des activités permettant de poursuivre les principaux appuis initiés et d'assurer un relais au programme régional de promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPE CF est nécessaire voir r apport de la composante aout 2012 . De façon générale, la première phase a permis de renforcer considérablement les capacités nationales en matière de certification forestière et d'initier les travaux de certification dans 5 concessions de l'entreprise Sodefor. D'ailleurs, 3 pré audit sont prévus en février 2013 et un audit de bonne gestion forestière est planifié à la fin de cette même année. L'expérience développée pendant la première phase devrait permettre l'obtention d'une certification FSC dans une concession 250 000 ha) ainsi que la l égalité et la certification de la traçabilité dans 4 des 5 concessions de Sodefor 1 0 00 000 ha) sous collaboration dans les 2 prochaines années.

Cependant, le maintien de la cellule de gestion de la composante s'avère nécessaire pour la poursuite du processus de certification forestière en RDC puisqu'elle joue un rôle essentiel dans la promotion nationale de cet outil ainsi que dans la mise en œuvre des appuis octroyés.

L'intervention consiste donc ici à assurer le fonctionnement de la cellule de gestion de la composante sur la certification forestière en RDC facilitant ainsi la mise en œuvre des activités du PPECF dans ce pays où les défis en termes d'aménagement forestier sont encore immenses.

Comme par le passé, la cellule de gestion aura pour principales tâches de développer les termes de référence des activités, acheminer les demandes de non-objection à soumettre pour financement au PPECF, conseiller les partenaires dans la mise en œuvre des actions, assurer le respects des procédures, gérer les financements et cofinancements octroyés, effectuer lorsque nécessaire les missions de suivi technique et rapporter au PPECF l'évolution de la certification forestière en RDC.

De plus, certaines activités seront directement exécutées par le personnel de la cellule de gestion.

Cependant, les prestations seront réalisées majoritairement par les bénéficiaires et des prestataires de service chargés de contrats spécifiques après approbation du PPECF et réception d'un avis de non objection de la COMIFAC-KFW.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION 150 mots maximum

Grace aux appuis de la composante certification forestière en RDC pendant sa première phase, des travaux de certification forestière indépendante ont été initiés dans d'abord un site pilote de la Sodefor et par la suite dans 4 autres concessions forestières de cette société, totalisant plus d'un million d'hectare de forêt en cours de certification. Cependant, les acquis de cette première phase sont encore très précaires. Le contexte mondial du marché du bois, de la certification mais aussi de l'exploitation illicite en RDC et de la faible gouvernance dans ce secteur d'activités en sont des causes particulières. La motivation de l'intervention actuelle repose donc sur la poursuite des appuis initiés et d'assurer un relais au programme régional de promotion de l'exploitation certifiée des forêts en RDC PPECF . Cette poursuite bénéficiera des capacités des parties prenantes déjà renforcées, d'un programme d'appui à la certification bien structuré, dont la mise en œuvre pourra être facilitée simultanément dans plusieurs concessions forestières 1,5 Mha) .

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION 150 mots maximum

La RDC traverse une période critique en matière de gestion forestière. Une bonne partie de ses textes d'application relatifs au Code forestier sont disponibles, cependant la mise en œuvre se fait toujours attendre. La faiblesse des institutions, gangrenées par une corruption généralisée, semble être le talon d'Achille de cette puissance forestière. Une alternative possible serait une promotion officielle par l'Etat de la certification forestière indépendante comme mécanisme légitime d'une meilleure gestion. Positionnée dans ce tournant de l'histoire forestière en RDC, la composante sur la certification forestière semble trouver une justification particulièrement importante.

Dans un tel contexte, il apparait qu'une période de deux ans serait requise pour permettre à la fois de poursuivre de façon conséquente les travaux de certification initiés dans les concessions de SODEFOR et assurer une promotion simultanée de la certification et de la bonne gestion forestière au niveau national.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI 500 mots maximum

La stratégie d'intervention de la Composante sur la certification forestière en RDC mise en œuvre par le WWF au profit du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme MECNT , repose sur le renforcement des capacités de certification forestière indépendante. Cette stratégie est en parfaite adéquation avec à l'objectif global du PBF consistant à améliorer la qualité de la protection et de la gestion durable des forêts ainsi que les conditions de vie des groupes cibles.

L'objectif opérationnel poursuivi par la Composante est de certifier des concessions forestières, de développer et de renforcer les capacités en certification forestière des parties prenantes en RDC.

Pour y parvenir, l'atteinte de 5 résultats est nécessaire :

Résultat 1 : Le suivi des plans d'aménagements et le contrôle forestier et faunique facilitent la certification forestière des sites pilotes.

Résultat 2 : La conservation de la biodiversité à l'intérieur des sites pilotes est assurée par l'implication active des communautés, des concessionnaires et des autorités locales.

Résultat 3 : Les conditions de vie des populations et des travailleurs des sites pilotes sont améliorées.

Résultat 4 : La participation des parties prenantes au processus de certification forestière indépendante est assurée.

Résultat 5 : La cellule de gestion communique et gère de façon transparente et efficiente la



composante.

La mise en œuvre de cette stratégie est en cours dans les 5 sites pilotes de la société SODEFOR. Un site est particulièrement avancé dans le processus de certification puisque des évaluations indépendantes ont déjà eu lieu et des appuis octroyés depuis 2010. Cependant, le processus d'évaluation indépendante a été interrompu en raison de plainte de tiers et doit maintenant être repris du début suite à la révision d'une commission du FSC et de leur avis favorable à la poursuite de la certification.

Le WWF prévoit donc que durant les 2 prochaines années d'intervention de la composante, une concession d'environ 250 000 ha pourra être certifiée gestion responsable par le FSC et trois autres pourront obtenir un certificat de traçabilité forestière Control Wood, pour un total général de 1,5 Million d'hectares engagés dans la certification forestière en RDC.

De plus, certains autres résultats complémentaires sont attendus, tel que :

1. Une politique forestière intégrant la certification indépendante ;
2. Une ébauche de proposition de programme national d'incitation à la certification forestière
3. Un système de contrôle décentralisé opérationnel dans la province du Bandundu ;
4. Un système de suivi indépendant de l'aménagement forestier opérationnel impliquant directement la société civile ;
5. Une participation effective des communautés, de la société civile et de l'administration forestière à la mise en œuvre des cahiers des charges plus sur les 5 concessions appuyées ;
6. Un standard national de certification forestière FSC adoptée en RDC et un groupe d'une dizaine d'auditeurs nationaux formé et disponible.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES 4 00 mots maximum

Les principaux acteurs de la certification forestière sont les bénéficiaires et parties prenantes de cette composante.

D'abord, L'Etat et son administration forestière, au niveau central et dans les provinces, districts, territoires et secteurs abritant les sites pilotes. La Composante appui le MECNT dans les orientations stratégiques de sa politique forestière mais aussi dans la mise en œuvre de cette politique au niveau décentralisé par le renforcement des capacités de l'administration responsable des sites pilotes. Particulièrement par l'appui aux brigades de contrôle forestier décentralisées.

Les experts locaux jeunes professionnels, bureaux d'études nationaux, etc. bénéficient aussi de l'appui de la composante par le renforcement de leur expertise technique lors de formations organisées, la réalisation de stage pratique et la réalisation de contrat d'exécution lorsque les capacités ont atteint un niveau acceptable de qualité.

La société civile (ONGs nationales, associations et groupes d'intérêts) participent aussi directement lors des diverses consultations publiques mais aussi par la mise en œuvre du suivi indépendant de l'aménagement forestier au sein des concessions forestières sous collaboration avec le WWF. Le WWF est en partenariat avec un groupe de 20 ONG nationales employées au développement et à la mise en œuvre de l'observation indépendante de l'aménagement forestier en RDC.

Les communautés locales et autochtones résidants sur les sites pilotes sont aussi des bénéficiaires et parties prenantes de la certification forestière et de la composante. Bien que les populations locales et autochtones fassent partie de la société civile, ce groupe d'acteurs, compte tenu de son importance, est traité de façon indépendante aux autres représentants de la société civile (ONG locales, autres groupes d'intérêt spécifiques, etc.). La RDC fait face à une problématique sociale particulière affectant son développement en général et celui de son secteur forestier en particulier. Les forêts de la RDC sont gérées à la fois par le système civil légal et le système coutumier. Bien que les forêts représentent une source financière pour l'Etat, elle représente aussi l'alternative de survie pour plus de 40 millions de congolais. L'exploitation forestière doit donc s'assurer de satisfaire au mieux les exigences de ces deux systèmes parfois contradictoires. Afin de contribuer à clarifier cette



situation, le WWF a appuyé le MECNT dans l'élaboration d'un nombre important de normes techniques et sociales permettant d'assurer les droits et intérêts des populations locales et autochtones, tout en demeurant dans le cadre légal du Code forestier. La composante apporte également un appui aux communautés locales et peuples autochtones présents sur les sites pilotes aux niveaux suivants :

- amélioration de leur participation à la gestion des forêts ;
- négociation du cahier des charges sociales et le cas échéant, suivi de son exécution ;
- définition de l'affectation des terres des sites pilotes et du plan de zonage respectant leurs droits et intérêts ;
- gestion durable de la faune et des autres PFNL.
- Appui au développement d'alternative de développement durable ;
- Education environnementale ;
- Ect.

Evidemment, les compagnies forestières détentrices des concessions forestières engagées vers la certification indépendante représentent le bénéficiaire centrale des appuis de la Composante. De plus, la Fédération des Industriels de bois de la RDC (FIB) est une partie prenante particulièrement importante dans le processus de gestion forestière en RDC et fait l'objet d'une attention particulière par la composante.

Finalement, certaines ONG et groupes d'intérêt particulièrement critiques envers la certification forestière sont aussi pris en compte par la composante afin de s'assurer qu'ils participent pleinement au processus de dialogue sociale autour de la question de la saine gestion des forêts congolaises.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? 200 mots maximum.

L'intervention s'insère dans une démarche d'éco certification dans la mesure où, l'accompagnement prévu en faveur des exploitants forestiers par la cellule de gestion, vise à élever le niveau de la qualité des aménagements forestiers en améliorant les méthodes et techniques de conception et de mise en œuvre des plans d'aménagement durable, notamment pour leurs composantes sociales et environnementales.

En collaboration des bureaux d'études, des consultants individuels, des organisations de la société civile et du secteur privé, la cellule de gestion de la Composante réalisera des activités pour l'atteinte des résultats escomptés sur les aspects sociaux et environnementaux.

La mise en œuvre des 6 programmes d'actions prioritaires en faveur des communautés locales et peuples autochtones, le suivi indépendant du cahier des charges seront poursuivis.

Un zonage participatif des usages et terroirs des populations sera réalisé dans les autres sites pilotes. Les forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) y seront évaluées, et des recommandations de gestion assorties de méthodes de suivi seront codifiées dans un document de gestion spéciale des FHVC. Tous ces investissements et leur certification indépendante par des auditeurs agréés par le FSC font croire que le degré d'insertion de notre intervention dans la démarche d'écocertification est maximal.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REPOND-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPECF? 200 mots maximum

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPECF et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières



L'objectif du PPECF est d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources forestières. Il prévoit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification, renforcer les entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification, appuyer le volet biodiversité des plans d'aménagement, appuyer le volet social des plans d'aménagement, renforcer les capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière, et appuyer le système de certification FSC entre autres.

En comparaison aux objectifs du PPECF, les activités envisagées par la cellule de gestion C4CF sont inscrites dans les priorités émises par le PPECF et répondent aux objectifs opérationnels en ce sens que :

Le PPECF entend appuyer :

- la certification FSC de 10 millions d'hectares de forêt d'ici 2014 ;
- l'amélioration des conditions de vie socioéconomique et l'augmentation des revenus des communautés et
- 75% des plans de développement comprennent un chapitre spécifique sur les peuples autochtones.

Quant à la cellule de gestion C4CF, elle se projette d'appuyer :

- la préparation d'une superficie progressive d'environ 1,5 million d'hectare de forêt en RDC pour la certification FSC d'ici 2015. A travers les appuis aux sites pilotes dans les activités spécifiques directement liées à la certification ;
- le développement socioéconomique des populations riveraines des sites pilotes de certification à travers la réalisation des cahiers des charges sociales et les six programmes d'actions prioritaires développés par le WWF-RDC en faveur des communautés locales et les peuples autochtones ;
- la prise en compte des spécificités des peuples autochtones dans les plans d'aménagement forestier afin de mieux les impliquer dans la gestion responsable et la certification forestière.
- Renforcement du dialogue sociale sur les enjeux de la gestion forestière et appui au développement d'une politique nationale sectorielle.

Ainsi donc, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'intervention proposée par la Composante sur la certification forestière en RDC sont en adéquation avec les besoins identifiés par le PPECF et rencontrent ses objectifs généraux.

13. HYPOTHESES & RISQUES 200 mots maximum

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Des facteurs externes à la composante certification peuvent affecter le niveau des résultats prévus. Les hypothèses identifiées décrivent les conditions minimales nécessaires devant exister pour que les interventions se déroulent comme prévu et les résultats atteints. Il s'agit notamment des hypothèses suivantes :

1. La stabilité et la viabilité économique du secteur forestier sont maintenues.
2. La situation socioéconomique et politique de la RDC permet la poursuite des activités d'aménagement durable des forêts ;
3. Les compagnies forestières ont signé leurs contrats de concession forestière et ceux-ci sont respectés par les tiers ;
4. Les compagnies forestières s'engagent fermement dans le processus de certification



forestière FSC et sollicitent l'appui du WWF pour les accompagner sur cette voie ;

5. Les populations, la société civile et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme participent activement à la mise en œuvre de la composante ;
6. Les conventions entre les compagnies forestières et les communautés locales sont respectées.

Plusieurs des hypothèses ci-haut mentionnés ne dépendent pas directement de la composante. Cependant, certaines mesures de mitigation des risques peuvent être prises afin de favoriser les conditions habilitantes. Il s'agit notamment de :

1. Assurer un dialogue politique inclusif sur l'aménagement durable des forêts permettant de faire de la certification une priorité partagée par tous les acteurs. Les travaux initiés avec la CEFDHAC RDC ont été particulièrement prolifique à cet effet. Le maintien de cette activité de consultation et de sensibilisation des parties prenantes sera maintenue dans le futur.
2. La ratification d'accord tripartite entre les sociétés forestières, les communautés et le WWF est une mesure qui permet le respect des engagements entre les parties. Cette procédure sera aussi maintenue dans la nouvelle phase de la composante.
3. L'appui à la société civile dans le suivi indépendant de l'aménagement forestier s'est aussi avéré une mesure efficace pour permettre plus de transparence et une meilleure compréhension du secteur forestier. Cette activité est aussi maintenue dans le futur.
4. Finalement, le renforcement des capacités de l'administration et des autres acteurs du secteur est une condition pour le renforcement de la gouvernance du secteur en générale. C'est pour cette raison que des appuis à l'administration et autres parties prenantes sont aussi planifiés, sous forme de formations spécifiques et d'appuis en moyen logistique pour la réalisation de tâches particulières.